

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS LBPAM SRI HUMAN RIGHTS ACTION R

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS (l'« OPC ») - Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).
L'OPC est géré par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »), groupe La Banque Postale, société de gestion de portefeuilles agréée et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro GP-20000031, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France.

Contact : Site Web : www.labanquepostale-am.fr - Appelez le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations.

Autorité de tutelle de l'Initiateur du Produit : AMF

Pays d'autorisation et agrément : OPC agréé en France par l'AMF le 15/06/2001

Code ISIN : FR0000004962

Date de production du document : 01/01/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Société d'Investissement à Capital Variable, de droit français constitué en France, régi par les articles L 214-24-29 et suivant du Code monétaire et financier. Cet OPC n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE. Cet OPC ne respecte pas les règles d'investissement et d'information de cette directive 2009/65/CE.

Durée : La durée de placement recommandée dans l'OPC est au minimum de 4 ans.

Objectifs : L'objectif de la SICAV est double :

(i) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) centrée sur les droits humains en partenariat avec la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette dernière est une organisation non gouvernementale fédérative de défense des droits humains. Elle coordonne et soutient l'action de ligues présentes dans une centaine d'Etats et leur apporte un relais sur le plan international ; et

(ii) offrir un portefeuille diversifié majoritairement investi en produits de taux (obligations et titres de créances négociables) et pour partie en actions dans un but de dynamisation du portefeuille. L'exposition à ces marchés actions pouvant aller de 0 à 40% maximum.

La SICAV est gérée activement. L'indice composite 70 % FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans + 30 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Return (EUR) est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, le processus d'investissement est construit en deux étapes :

1/ Une étape de sélection de valeurs respectant des critères extra-financiers définis en concertation avec la FIDH :

- Pour les emprunts d'Etat, les critères reposent sur l'évaluation de la politique et des pratiques des pays en faveur des droits humains et de l'environnement. En concertation avec la FIDH, LBPAM favorise les Etats qui mènent, selon l'analyse de LBPAM, une politique active pour promouvoir les droits humains et la protection de l'environnement, aussi bien sur leur propre territoire qu'à l'extérieur.

- Pour les actions et les emprunts du secteur privé, les critères portent principalement sur l'intégration par les entreprises des normes internationales à travers des politiques et pratiques protectrices et favorables aux droits humains dans leurs stratégies et activités.

L'étape de sélection de valeurs commence par la définition d'un univers d'investissement, via l'application de filtres d'exclusion et de sélection : exclusion (i) des entreprises impliquées dans des activités considérées comme nuisibles pour les droits humains ou pour l'environnement, telles que l'armement, le tabac ou le nucléaire, ; (ii) des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, qui font face à des controverses graves en matière de droits humains, de droits des travailleurs, d'environnement ou de corruption ; et (iii) des entreprises basées dans des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE.

Les entreprises qui passent cette étape d'exclusion sont ensuite analysées sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, avec l'aide d'agences de notation spécialisées. En concertation avec la FIDH, les entreprises qui sont relativement avancées sur ces critères font ensuite l'objet d'une analyse approfondie en matière de droits humains. Sont notamment évaluées les politiques mises en place pour promouvoir les droits humains (prévention des discriminations, respect de la liberté syndicale, conditions de santé-sécurité, intégration de critères sociaux dans la sélection des fournisseurs, etc.), la transparence donnée sur la mise en œuvre de ces politiques, l'existence de controverses éventuelles. Une attention particulière est faite aux implantations dans des pays sensibles en matière de respect des droits humains.

2/ Une étape stratégique : choix de l'exposition aux différentes classes d'actifs, gestion de la sensibilité du portefeuille et couverture au change, étant précisé que la sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0 ; 6].

L'allocation d'actifs est définie sur la base des anticipations sur les marchés d'actions et de taux de l'univers de la SICAV.

La partie du portefeuille investie en obligations est construite en tirant parti de plusieurs sources de valeur ajoutée : choix des maturités des titres obligataires, investissement sur des émissions du secteur privé, diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro.

Le portefeuille de la SICAV est majoritairement investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro et en autres devises. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus, LBP AM procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. LBP AM ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession. Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle ou de notation jugée équivalente par LBP AM, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). La SICAV peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par LBP AM.

La partie du portefeuille investie en actions, uniquement émises par des sociétés répondant à des critères extra-financiers selon le processus décrit ci-dessus, sans a priori sur la taille des sociétés, est construite selon le processus d'analyse financière et boursière de l'univers de valeurs ; d'analyse des qualités intrinsèques de la société. Le portefeuille de la SICAV est exposé, dans une limite maximale de 40% de l'actif net, sur les marchés actions.

La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. Les OPC sont sélectionnés afin de respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPC et de fonds d'investissement non gérés par La Banque Postale Asset Management ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

La SICAV peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Le niveau de levier brut maximum est de 300%. L'effet de levier net est de 210% maximum. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

La durée de placement recommandée est supérieure à 4 ans.

L'action R est une action de capitalisation et/ou distribution. Un dividende annuel est distribué au cours des 2 derniers mois de chaque année. Il correspond (i) à la moitié du résultat net et (ii) le cas échéant, jusqu'à la moitié des plus-values réalisées, constatés à la clôture de l'exercice. Ce dividende est versé sous forme de don à la FIDH. Les sommes distribuables non distribuées sont capitalisées et/ou reportées. L'actionnaire est soumis, sur la partie du revenu versée à la FIDH, à la même fiscalité que s'il avait perçu directement le dividende. Le don est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt selon les modalités prévues par le Code Général des Impôts.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPC en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS – France.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les rachats d'actions sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts de l'OPC pendant toute la période de détention recommandée qui est de 4 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de l'OPC par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que l'OPC enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'OPC de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LA BANQUE POSTALE AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR de l'OPC sont les suivants :

- Risque de gestion discrétionnaire : Risque que les valeurs sélectionnées de manière discrétionnaire ne soient pas les plus performantes.
- Risque de liquidité : Risque qu'une position dans le fonds ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité afin de respecter, à tout moment, les obligations de rachat de parts/actions.

La liste détaillée des risques liés à l'OPC figure dans le Prospectus de l'OPC disponible sur demande auprès de LA BANQUE POSTALE AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Ce que vous obtiendrez de cet OPC dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que les performances moyennes de l'OPC (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 4 dernières années.

| Scénarios d'investissement pour 10 000,00 EUR | | Sortie à 1 an | Sortie à 4 ans |
|---|---|---------------|----------------|
| Scénario de tension | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 8 889 € | 7 883 € |
| | Rendement annuel moyen | -11,11% | -5,77% |
| Scénario défavorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 8 889 € | 9 164 € |
| | Rendement annuel moyen | -11,11% | -2,16% |
| Scénario intermédiaire | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 10 331 € | 11 329 € |
| | Rendement annuel moyen | 3,31% | 3,17% |
| Scénario favorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 11 204 € | 11 766 € |
| | Rendement annuel moyen | 12,04% | 4,15% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'OPC lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA BANQUE POSTALE AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs de l'OPC sont détenus séparément de ceux de LA BANQUE POSTALE AM par le Dépositaire. Si LA BANQUE POSTALE AM rencontre des difficultés financières, les actifs de l'OPC ne seront pas affectés. Si l'OPC subit une perte due à la défaillance du Dépositaire, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement. Il n'existe aucun système d'indemnisation ou de garantie vous protégeant d'une défaillance du Dépositaire de l'OPC.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

Coûts au fil du temps :

| | Sortie à 1 an | Sortie à 4 ans |
|---------------------------------|---------------|--------------------|
| Coûts totaux (en €) | 196 € | 913 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1,96% | 2,02% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,3% avant déduction des coûts et de 3,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 1,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels | Jusqu'à 0 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 € |
| Coûts récurrents supportés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 1,21% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 121 € |
| Coûts de transaction | 0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 74 € |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit | 0 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?**Période de détention recommandée : au minimum de 4 ans**

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant l'OPC, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LA BANQUE POSTALE AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS - France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@labanquepostale-am.fr.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LA BANQUE POSTALE AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS - France ;
- ou pour par email : demandeclientsinstitutionnels@labanquepostale-am.fr.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.labanquepostale-am.fr/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les performances passées **au cours des 10 années passées**, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LA BANQUE POSTALE AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS - France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : www.labanquepostale-am.fr/fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=FDH&isin=FR0000004962.